

JOURNÉE D'ÉCHANGES ET D'INFORMATION

**RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES
ET PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE (PEdT)**

**EXPÉRIENCES LOCALES
ET TÉMOIGNAGES**

La réforme des rythmes scolaires se base sur des principes de respect des rythmes et de la chronobiologie des enfants et sur l'approche globale du temps de l'enfant. Son ambition est de prendre en charge les enjeux locaux de coéducation, de continuité éducative et de réussite scolaire. Elle induit de nombreux effets sur l'organisation de l'école : pauses méridiennes, activités périscolaires, réorganisation de l'offre locale en direction des enfants et des familles ; elle a également des effets sur le projet éducatif local, quand il existe, notamment par l'écriture et la mise en place d'un projet éducatif de territoire (PEdT).

La mise en œuvre de cette réforme a été engagée par 4 000 communes dès la rentrée scolaire 2013 et se généralisera en septembre 2014. Elle concerne désormais 20 000 communes, leurs regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI) ainsi que les intercommunalités dotées des compétences dans les domaines péri scolaires et extra scolaires.

Mairie-conseils propose une journée d'échanges et d'information pour expliciter le cadre de cette réforme, apporter des informations sur sa mise en œuvre depuis 2013 et offrir une large place à des exemples concrets reflétant l'engagement des élus, les difficultés rencontrées et les nouveaux partenariats développés.

**Pour les territoires qui souhaitent échanger et témoigner sur ces questions,
Mairie-conseils organise une journée d'échanges et d'information le**

**MARDI 29 AVRIL 2014
DE 9H À 16H30 À PARIS**

**Pour tout renseignement complémentaire, joindre Bernard Saint Germain
au 01 58 50 75 75 ou par mail : bernard.saint-germain@caissedesdepots.fr**

Vous trouverez, ci-joint, le programme détaillé de cette journée
et une fiche de demande de participation à retourner à Mairie-conseils.

**RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES
ET PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE (PEdT)
EXPÉRIENCES LOCALES ET TÉMOIGNAGES**

**PROGRAMME DE LA JOURNÉE D'ÉCHANGES ET D'INFORMATION
DU MARDI 29 AVRIL 2014 À PARIS**

- 9 h** Accueil des participants
- 9 h 30** Ouverture de la journée par **Bernard SAINT GERMAIN**, chargé de mission Mairie-conseils
- 9 h 40** **Intervention d'introduction** par le professeur **François TESTU**, chrono psychologue, expert auprès du Comité national de suivi de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires.
- 10 h 45** **Intervention** d'un membre du Comité national de suivi de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires.
- 11 h 30** **Projet Educatif de Territoire (PEdT)**
Illustration par la commune de Saint-Brice Courcelles (51),
par **Emmanuelle HALLE**, adjointe chargée de l'éducation*
- 12 h 15** Déjeuner
- 14 h** **Projection d'un documentaire** réalisé par Mairie-conseils sur la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires par la **communauté de communes du Savès** (32).
Échanges avec **Hervé LEFEBVRE**, président
- 14 h 45** **Témoignage de la commune de Favières** (54), par **Marie-Louise HARALAMBON**, maire
- 15 h 30** **Témoignage du SIVOS d'Aulnay-sur-Iton (RPI)** (27), par **Danielle JEANNE**, présidente
- 16 h 15** Quelques mots de conclusion par les animateurs de la journée
- 16 h 30** Fin de la rencontre

ANIMATION : **Kamel RARRBO**, expert associé
et **Bernard SAINT GERMAIN**, Mairie-conseils

* Les mandats électifs indiqués sont antérieurs aux élections municipales de mars 2014

**RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES
ET PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE (PEdT)
EXPÉRIENCES LOCALES ET TÉMOIGNAGES**

**DEMANDE DE PARTICIPATION
A LA JOURNÉE D'ÉCHANGES ET D'INFORMATION DU
MARDI 29 AVRIL 2014 À PARIS**

Nom de la structure (commune, RPI, intercommunalité, autre) :

Adresse :

Tel : Fax :

Mail :

Nom et fonction des participants (*):

1. sera présent au déjeuner : oui non

2. sera présent au déjeuner : oui non

3. sera présent au déjeuner : oui non

4. sera présent au déjeuner : oui non

(*) Cette journée est prioritairement destinée aux élu(e)s. Ils peuvent être accompagnés de techniciens.

**Seuls les frais de déplacement sont à la charge des groupements de communes.
Les frais d'accueil et de restauration sont assurés par Mairie-conseils.**

**MERCI DE RETOURNER CETTE FICHE À MAIRIE-CONSEILS
PAR COURRIER OU PAR FAX AVANT LE 25 AVRIL 2014**